

LOI TRAVAIL

**Autoritarisme et arrogance n'y feront rien
Nous ne lâcherons pas : retrait, abrogation !**

N'en déplaise à ses rares supporters, la loi « travail » n'est encore actuellement qu'au stade de projet. Après deux passages en force à coup d'article 49-3, le texte doit encore être réexaminé par le Sénat à compter du 18 juillet. Il reviendra ensuite à nouveau devant l'Assemblée qui devrait procéder à sa lecture définitive le 20 juillet.

Malgré 4 mois d'un rejet clair et net exprimé par une large majorité de la population, la stratégie consisterait maintenant, en agitant la « version Sénat », à faire accepter l'idée que la version « El Khomri/Hollande/Valls » serait... « moins pire » !

Les salariés ne sont pas dupes. La version gouvernementale ne sera pas rendue acceptable par le simple fait que l'on nous menace de celle du Sénat.

Le texte définitif devrait probablement paraître au mois d'août, ultime lâcheté consistant à profiter de l'absence de ceux, de moins en moins nombreux, pouvant encore financer quelques jours de vacances.

FO Énergie et Mines fait sienne la déclaration de la Commission exécutive confédérale FO du 7 juillet 2016 :

Ennemi du dialogue social l'autoritarisme est aussi une marque d'impuissance, le 49.3 son outil constitutionnel antidémocratique.

La Commission Exécutive dénonce à la fois la méthode (arrogance et rigidité) et le fond du projet de loi.

Un projet multi-minoritaire qui porte atteinte à nombre de droits des salariés, que ce soit en matière de durée du travail, de salaires, du temps partiel, de travail de nuit, de licenciement ou de fragilisation du CDI notamment.

Face à ce que l'on peut qualifier d'imposture sociale, la Commission Exécutive de Force Ouvrière appelle ses structures syndicales à maintenir la pression, pendant l'été, sous des formes diverses, dans la détermination et sans violence. Elle entend également maintenir la pression, par un rendez-vous à la rentrée.

De nombreuses actions seront menées durant l'été, avant la journée d'action d'ores et déjà fixée au 15 septembre, dont les modalités restent à définir.

Au mot d'ordre unitaire de « RETRAIT », les 4 organisations syndicales avec jeunes et lycéens porteront l'exigence de l'abrogation de ce texte liberticide.

<http://www.force-ouvriere.fr/un-ete-a-49-3-a-l-ombre>